

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 JUILLET 2023

**DELIBERATION N°CP2023-  
07/7/43  
DOSSIER N°5831**

**AIDE INDIVIDUELLE RELATIVE AU DISPOSITIF  
"PLAN VETOS 23"**

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE  
Catherine DEFEMME à Patrice MORANCAIS  
Thierry GAILLARD à Valéry MARTIN  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Marinette JOUANNETAUD à Marie-France GALBRUN  
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Jérémy SAUTY à Bertrand LABAR  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Bertrand LABAR

**OBJET : AIDE INDIVIDUELLE RELATIVE AU DISPOSITIF  
"PLAN VETOS 23"**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération de l'Assemblée départementale n° CCD2022-09/4/17 du 30/09/2022 adoptant les modalités d'intervention du département concernant le dispositif du « Plan Vétos 23 »  
VU la délibération de l'Assemblée départementale n° CD2023-02/4/8 du 10 février 2023 adoptant le*

règlement d'application du dispositif « Plan Vétos 23 »  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-07/7/43 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Politiques territoriales,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'accorder à la bénéficiaire ci-dessous, l'aide au stage sollicitée par cette dernière, dans le cadre du dispositif « Plan Vétos 23 »,

<b>DEMANDEUR</b>	<b>TYPE D'AIDE</b> Aide au stage	<b>AIDE MAXIMUM SOLLICITÉE</b>
<b>AIDE AUX STAGE</b>		
R. F.	Aide au stage Déplacements uniquement	<b>200 €</b> (stage d'1 semaine)
<b>Total aide au stage</b>		<b>200,00 €</b>

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention attributive de cette aide jointe à la présente délibération.

Dit que la somme nécessaire sera imputée au budget départemental, au Chapitre 65, Article 65188, Fonction 64 (fonctionnement).

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**